



EQUIMASTERS CSO Auvergne-Rhône-Alpes 2022

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE SAUT D'OBSTACLES

REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de clarifier les conditions d'organisation et de participation des cavaliers à ces championnats régionaux de saut d'obstacles.

En cas de litige, la commission CSO du Comité Régional d'Équitation se réserve la possibilité de faire usage d'un droit d'arbitrage.

I. CONDITIONS GENERALES

A. Préambule

- Dans le cadre de ses missions, le Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes (CRE A-RA) organise les championnats régionaux de Saut d'Obstacles, et met en place les conditions de participation à ces championnats. Il en établit le règlement et décide du mode de sélection des cavaliers.
- Les Championnats organisés par le CRE A-RA permettront d'attribuer, aux meilleurs cavaliers, les titres de Champions régionaux individuels, dans les catégories suivantes : Majors, Amat 2, Amat 1, Amat Elite.
- Les Championnats organisés par le CRE A-attribuent en amateur 3 à la meilleure équipe la Coupe des Départements.
- En 2022, le CRE A-RA organise deux événements :
 - 1) Les « **EQUIMASTERS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** » (épreuves Championnats Amat 2, Amat 1, Amat Elite et Majors 1 et 2 (qualificatives pour le TOP TEN), Amat 3 par équipes des départements) qui se dérouleront du 26 au 28 août 2022 sur le site du Parc du Cheval à CHAZEY SUR AIN (01)
 - 2) Les « **TOP TEN CRE A-RA** » (Amat 2, Amat 1, Amat Elite et Majors) qui se dérouleront les 26 et 27 octobre 2022 dans le cadre du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International.

B. Qualifications et participations

"LES EQUIMASTERS CSO 2022 AU FORMAT DEPARTEMENTAL " :

Le Comité Régional et la Commission CSO souhaitent favoriser les organisations en département. Ils proposent pour cette année une formule similaire à 2021, avec néanmoins quelques


Rectifié le 23/03/2022

modifications pour les sélections aux EQUIMASTERS, Championnat Régional, qualificatif pour le TOP TEN D'EQUITA LYON.

Les sélections se feront sur des concours labellisés dans les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Equimasters se dérouleront du 26 au 28 août 2022 au Parc du Cheval de Chazey-sur-Ain.

CHAMPIONNAT REGIONAL AM 2, AM1 ET AM ELITE :

Les 10 meilleurs par catégorie Amateur 2 ,1 et Élite, à l'issue des EQUIMASTERS seront conviés comme chaque années au TOP TEN, sur la piste internationale aux 5 étoiles du LONGINES EQUITA LYON, Concours Hippique International.

Les modalités de sélection sont les suivantes pour les catégories Amateurs 2,1 et élite. **La qualification aux EQUIMASTERS se fait dans les départements sur les concours Amateur/Pro programmé entre le 01 mars et le 15 août 2022, labellisé EQM par la Commission CSO et les CDE.**

CDE AIN

- 25 au 27 mars - SOCIETE HIPPIQUE DE CHALAMONT - CHALAMONT - N°202201038
- 23 et 24 avril - CE DE LA COMBE DU BION - ST MAURICE DE GOURDANS - N°202201058
- 27 au 29 mai - SHR DE LENT - BOURG EN BRESSE - N°202201035
- 1er au 3 juillet - ECURIE THOMAS LEVEQUE - NEYRON - N°202201029
- 19 au 21 août - STE D'EQUITATION BRESSANE - BOURG EN BRESSE - N°202201017

CDE ALLIER

- 29 avril au 1er mai - HIPPOS CE D'EBREUIL - EBREUIL - N°202203016
- 3 au 5 juin - ECURIE DE VERDUIZANT - VICHY - N°202203026
- 8 au 10 juillet - ECURIES DU GA - VICHY - N°202203008
- 29 au 31 juillet - SARL EYWA - SAINT DIDIER LA FORET - N°202203011

CDE CANTAL

- 27 au 29 mai - ST FLOUR AU GALOP - SAINT FLOUR - N°202215002
- 15 au 17 juillet - CENTRE EQUESTRE DE LA MARONNE - ST MARTIN VALMEROUX - N°202215007
- 13 au 15 août - ST FLOUR AU GALOP - SAINT FLOUR - N°202215003

CDE DRÔME - ARDÈCHE

- 5 au 8 mai - GALOP TRICASTIN - SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - N°202226016
- 26 au 29 mai - CLUB HIPPIQUE DE CREST - CREST - N°202226021
- 9 au 12 juin - ECURIE JEAN VINCENT BARACAND - BEAUREGARD BARET - N°202226010
- 25 au 26 juin - PRIVAS EQUITATION - SAINT LAGER BRESSAC - N°202207004
- 7 au 10 juillet - CENTRE EQUESTRE DE MONTELMAR - MONTELMAR - N°202226011



Rectifié le 23/03/2022

CDE ISÈRE

22 au 24 avril - L'ETRIER DU DAUPHINE - ECHIROLLES - N°202238017
6 au 8 mai - LES ECURIES DU MANOIR - BRIE ET ANGONNES - N°202238021
17 au 19 juin - CH DES 4 FERS - NOTRE DAME DE MESSAGE - N°202238010
15 au 17 juillet - GRENOBLE JUMPING EVENTS - VILLARD DE LANS - N°202238009
28 au 31 juillet - CENTRE HIPPIQUE DES ALPES - SAINT ISMIER - N°202238005

CDE LOIRE, HAUTE-LOIRE

16 et 17 avril - CE D'UNIEUX – UNIEUX - N°202242013
21 et 22 mai - CENTRE EQUESTRE YSSINGEAUX – YSSINGEAUX - N°202243007
25 et 26 juin - JUMP ROANNE VOUGY – VOUGY - N°202242006
16 et 17 juillet - ECURIE O HARA - L'HOPITAL LE GRAND - N°202242025
13 et 14 août - ECURIE BESNARDEAU EPERON DU HAUT FOREZ - ST NIZIER DE FORNAS - N°202242041

CDE PUY-DE-DÔME

1er au 3 avril : ASSOCIATION HIPPIQUE LA VENDEE - RIOM - N°202263021
10 au 12 Juin : ASSO SPORTIVE EQUESTRE DE MEDAGUES - CULHAT - N°202263041
23 au 24 juillet : COMPLETEMENT LAVORT - DORAT - N°202263032

CDE RHÔNE

22 au 24 avril - DOMAINE DE LA SAUVAGEONNE - ARNAS SAUVAGEONNE - N°202269012
29 avril au 01 mai - CE DE DENICE – DENICE - N°202269024
10 au 12 juin - CAVALIERS DU TOLERON - ARNAS CHAMBURCY - N°202269038

CDE SAVOIE

13 au 15 mai – EQUISPORT SAVOIE SARL - LES MARCHES - N°202273007
20 au 22 mai – OLYMPJUMP - MONTAGNOLE - N°202273001
8 au 10 juillet – OLYMPJUMP – MONTAGNOLE - N°202273002

CDE HAUTE-SAVOIE

29 mai - LA CRAVACHE D'ANNECY – ANNECY - N°202274022
3 au 5 juin - ECURIES DU LEMAN - SCIEZ SUR LEMAN - N°202274007
24 au 26 juin - FABIAN SAVOINI – MASSONGY - N°202274014
5 au 8 août - ECURIES DU LEMAN - SCIEZ SUR LEMAN - N°202274009

La sélection se fera dans chaque département où un nombre de places est attribué a prorata du nombre de licenciés « compétition amateur ».

Les épreuves qualificatives départementales se feront sur un grand prix labellisé.
Si l'organisateur a programmé deux GP Amateur 2, 1 dans son week-end, il devra obligatoirement faire figurer à son programme l'épreuve comptant pour la sélection aux Equimasters.

Grand Prix Amateur 2 - 110m Grand Prix Amateur 1 - 120m Grand Prix Amateur Élite - 125m

Elles sont programmées le samedi et/ou le dimanche.



Les qualifications se feront sur une à cinq étapes selon le désidérata de chaque CDE. **Le nombre de place par catégorie sera affecté pour le département selon le prorata du nombre de licenciés par catégorie.** *Un tableau sera adressé aux CDE prochainement.*

Le mode de qualification aux Equimasters est laissé à l'appréciation de chaque CDE (contrôle continu sur les différentes étapes ou qualification directe à chaque étape ou mixte).

Un cavalier n'a pas l'obligation de participer à toutes les étapes au sein de son département. La liste des cavaliers qualifié est établie par les C.D.E et communiquée à la commission CSO au plus tard le 15 août 2022.

Figure sur la liste pour chaque département, l'ensemble des coordonnées - mail et téléphone des qualifiés et réservistes.

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des départements. (Le cavalier doit être Licencié dans un club de son département).

Aucune restriction pour l'organisateur qui s'engagera néanmoins à plébisciter cette action régionale dans le but de valoriser nos départements jusqu'à EQUITA.

Un cavalier ne peut pas courir deux Championnats Régionaux. Ainsi, s'il participe à deux Grands Prix lors du concours départemental, Am 1 et Élite par exemple, il devra déclarer 30 minutes avant le début du premier grand prix où il est engagé, la catégorie Amateur qu'il retient pour se qualifier et courir les EQUIMASTERS.

S'il ne fait pas cette démarche, il sera automatiquement basculé sur l'indice le plus élevé même si son classement est plus favorable sur l'indice inférieur

De même, s'il a deux chevaux dans le même Grand Prix Labellisé, il devra déclarer obligatoirement après la reconnaissance du parcours le cheval avec lequel il souhaite courir la qualification pour les EQUIMASTERS.

C. Règlement

Le présent règlement a pour objet de clarifier les conditions d'organisation et de participation des cavaliers à ces championnats régionaux de saut d'obstacles.

En cas de litige, la commission CSO du Comité Régional d'Équitation se réserve la possibilité de faire usage d'un droit d'arbitrage.

II. LES EQUIMASTERS, DU 26 AU 28 AOUT 2022 A CHAZEY-SUR-AIN

A. Coupe des Départements par équipes - Amateur 3

PREAMBULE

L'équipe Championne régionale, dans la catégorie Amateur 3, est désignée après participation aux "Equimasters" qui se dérouleront du 26 au 28 août 2022 sur la piste du Parc du Cheval à Chazey-sur-Ain.



SELECTIONS

Les sélections des cavaliers Amateurs 3 qui participeront à cette Coupe des départements Amateurs 3 se dérouleront selon l'article B ci-dessus.

Chaque Comité Départemental devra transmettre, pour validation, à la commission de saut d'obstacles du CRE ARA **pour le 22 août 2022, dernier délai**, la liste de son équipe composée de **5 cavaliers**.

GESTION DES EQUIPES

Chaque comité départemental mandate obligatoirement une personne responsable avant le 22 août 2022, présente pendant les Equimasters et en avertir la commission de saut d'obstacles.

Ce « chef d'équipe » représente le département pendant la compétition et devient l'interlocuteur privilégié sur place entre la commission CSO et les différents départements.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les cavaliers sélectionnés par les départements doivent impérativement :

- Être licencié dans un établissement du département qu'il représente, en tant que cavalier Amateur 3, pour la saison 2022.
- Un cavalier ne peut pas participer au Championnat Am 2 et à la Coupe des départements.
- Les trois meilleures équipes seront invitées au Salon Equita Lyon.

ENGAGEMENTS

Après l'établissement de la liste définitive des sélectionnés représentant chacun des 12 départements, il appartient au cavalier de s'engager conformément aux procédures habituelles ou de se rapprocher de leur Comité Départemental pour connaître les éventuelles modalités spécifiques propres à chaque département.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Les moniteurs ne sont pas autorisés à engager au sein d'une équipe de leur département.

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

REGLEMENT : COUPE DES DEPARTEMENTS PAR EQUIPES

Elle se déroulera sous la forme d'une épreuve en 2 manches. Les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche :

- 1^{er} jour - Vendredi 26 août, après -midi :
1^{ère} manche, au barème A au chrono, hauteur 1m. **Ordre de départ des équipes par tirage au sort des départements qui se fera le vendredi midi à l'espace accueil.**



Pour chaque équipe, le chef d'équipe a communiqué la veille l'ordre de départ de ses 5 cavaliers. Partiront les 1^{ers} de chaque équipe, puis le 2, 3, 4 et le 5^{ième}.

- 2^{ème} jour - Samedi 27 août en fin de journée :

2^e manche, au barème A à temps différé, hauteur 1m. Ordre de départ des équipes inverse du classement de la première manche (soit le total des pénalités des quatre meilleurs cavaliers de chaque département).

Partiront le 1^{er} cavalier de l'équipe la plus mal classée jusqu'au 1^{er} cavalier de l'équipe la mieux classée et ainsi de suite.

Tous les cavaliers prendront le départ y compris les éliminés ou abandons de la 1^{ère} manche. Suite au classement définitif des cavaliers, les quatre meilleurs résultats de chaque équipe déclarée sont pris en compte pour déterminer le podium de la Coupe des départements. En cas d'élimination ou d'abandon d'un cavalier, durant la 1^e ou la 2^e manche, son résultat pour la Coupe des départements est fondé sur le résultat du dernier cavalier ayant terminé l'épreuve, augmenté de 30 points.

Est déclaré vainqueur et champion par équipe, le département dont l'équipe réalise le meilleur résultat à l'issue des deux manches.

- 3^{ième} jour - Dimanche en fin de matinée :

Finale individuelle des départements. Tous les cavaliers prennent le départ y compris les éliminés ou abandons des deux premières manches.

Suite au classement définitif des cavaliers à l'issue des deux premières manches, le résultat de la finale individuelle prendra en compte le résultat individuel de chaque cavalier à l'issue des deux premières manches et de l'épreuve du dimanche.

Les trois premiers cavalier(e)s sont appelés à monter sur le podium sur la grande piste à l'occasion des remises des Prix.

B. Championnats régionaux Amat 2, Amat 1 & Amat Elite

PREAMBULE

Les Championnats régionaux 2022 Amateurs 2, Amateurs 1, Amateurs Elite ont lieu lors des Equimasters, du 26 au 28 août 2022.

Le vainqueur de chaque épreuve est désigné "Champion Auvergne-Rhône-Alpes 2022" dans sa catégorie.

QUALIFICATIONS

La sélection des cavaliers Amateurs Elite, 1 et 2 qui participent à ce championnat régional se déroulent selon **l'article B** ci-dessus.

SELECTIONS

Pour chacune des catégories (Amateurs 2, Amateurs 1 et Amateurs Elite), pour participer au Top TEN CRE ARA, **sont sélectionnés les 10 cavaliers** ayant obtenu les meilleurs résultats de l'épreuve des Equimasters labellisée « Sélections pour le Top Ten CRE ARA - Amateurs 2

– Longines Equita Lyon » « Sélections pour le Top Ten CRE ARA – Amateurs 1 – Longines Equita Lyon » et « Sélections pour le Top Ten CRE ARA - Amateurs Elite – Longines Equita Lyon »



Ces 3 épreuves de sélection se déroulent sous la forme d'épreuves en 2 manches.

1^e jour : 1^e manche, au barème A au chrono. Départs dans l'ordre du BO, hauteur 110cm pour les Amateurs 2, hauteur 115cm pour les Amateurs 1 et 125cm pour les Amateurs Elite. 2^e jour : 2^e manche, au barème A à temps différé, sans barrage. Ordre de départ inverse du classement de la première manche.

A l'issue de la 2^{ème} manche, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche.

Suite aux classements définitifs, les 10 cavaliers ayant obtenu les meilleurs résultats sont sélectionnés pour les Top TEN en Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite.

C. Qualifications et sélections pour les Championnats régionaux Majors 1 et 2

PREAMBULE

Dans le cadre des Equimasters, le Championnat régional Majors s'organise sur deux circuits différents :

- 1) Circuit Amat 2 : hauteurs 105cm
- 2) Circuit Amat 1 : hauteurs 115cm

Chaque circuit se déroule sous la forme d'une épreuve en 2 manches (1^{ère} manche au barème A au chrono et 2^{ème} manche au barème A à temps différé).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peut participer aux Championnat Majors Auvergne-Rhône-Alpes tout cavalier âgé de 40 ans et plus, titulaire d'une licence en cours de validité, et ayant participé à au moins **3** épreuves du circuit Majors 1 et 2 proposé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (validé par le Comité Régional) avant le Championnat Régional de Chazey-sur-Ain.

Rappel : un même cavalier ne pourra prendre part qu'à un seul championnat Major. Un même cheval ne peut prendre part qu'à un seul championnat.

Dates des concours 2022 avec des épreuves MAJORS : (validées par la commission SO)

- 11 au 13 mars - DOMAINE DE LA SAUVAGEONNE – ARNAS – N°202269010
- 01^{er} au 03 avril - ASSOCIATION HIPPIQUE LA VENDEE – RIOM - N°202263021
- 22 au 24 avril - L'ETRIER DU DAUPHINE - ECHIROLLES - N°202238017
- 28 avril au 01^{er} mai - C E DE DENICE – DENICE – N°02269024
- 13 au 15 mai - JUMP ROANNE VOUGY - VOUGY - N°202242005
- 20 au 22 mai - OLYMPJUMP – MONTAGNOLE - N°202273001
- 10 au 12 juin - ASSO SPORTIVE EQUESTRE DE MEDAGUES - CULHAT - N°202263041
- 09 au 12 juin - ECURIE JEAN VINCENT BARACAND - BO REGARD – BEAUREGARD-BARET - N°202226010
- 01^{er} au 03 juillet - ECURIE THOMAS LEVEQUE – MIRIBEL - N°202201029



- 07 au 10 juillet - CENTRE EQUESTRE DE MONTELIMAR - MONTELIMAR - N°202226011
- 28 au 31 juillet - CENTRE HIPPIQUE DES ALPES – ST ISMIER - N°202238005
- 05 au 07 août - ECURIES DU LEMAN – SCIEZ - N°202274009
- 19 au 21 août - ECURIE O HARA – L'HOPITAL LE GRAND - N°202242027

ENGAGEMENTS

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Tout cavalier engageant par erreur ne pourra prendre le départ des épreuves et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Les cavaliers optant pour un des championnats Majors ne peuvent prendre part à un autre championnat.

REGLEMENT

Les 2 épreuves de sélection Majors 1 et 2 se dérouleront sous la forme d'épreuves en 2 manches avec cumul des points des 2 manches et chronomètre de la 2^{ème} manche :

1^{er} jour : 1^{ère} manche, au barème A au chrono. Départs dans l'ordre du BO, hauteur 105cm pour les Majors 2 et 115cm pour les Majors 1.

2^{ème} jour : 2^{ème} manche, au barème A au chrono, sans barrage. Ordre de départ inverse du classement de la première manche.

A l'issue de la 2^{ème} manche, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche.

Suite aux classements définitifs, **les 10 meilleurs de chaque catégorie sont qualifiés pour le Top TEN CRE ARA à EQUITA LONGINES**, les 26 et 27 octobre 2022.

Ces championnats permettent aux cavaliers classés de multiplier par 2 leurs points dans les classements permanents FFE.

D. Remise des prix

A l'issue de la première manche de chaque épreuve les 8 premiers classés sont appelés à cheval et en tenue pour recevoir des plaques et flots.

A l'issue de la deuxième manche une remise des prix est effectuée avec les 8 premiers à cheval et en tenue, et un podium pour les 3 premiers (les propriétaires et coachs sont les bienvenus).

III. LES "TOP TEN", 26 ET 27 OCTOBRE 2022 AU LONGINES EQUITA LYON

Amateurs 2 - Amateurs 1 - Amateurs Elite - Majors 1 et 2

PREAMBULE

Les finales individuelles de saut d'obstacles dans les catégories Amateurs 2, Amateurs 1, Amateurs Elite et Majors sont désignées après participation aux "TOP TEN" qui se dérouleront les 26 et 27 octobre 2022 sur la piste "internationale" du Longines Equita Lyon, concours



hippique international.

Dans chaque catégorie, les cavaliers sélectionnés participent à une épreuve en deux manches (1^{ère} manche, le 26 octobre et 2^{ème} manche, le 27 octobre).

SELECTIONS

Dans chacune des cinq catégories, l'épreuve "TOP TEN CRE ARA " est réservée aux 10 premiers cavaliers sélectionnés à l'issue des EQUIMASTERS du 26 au 28 août 2022.

Un cavalier ne peut prendre part qu'à un seul championnat, et avec un seul cheval.

ENGAGEMENTS

Après l'établissement de la sélection définitive de chaque catégorie, il appartient au cavalier sélectionné de s'engager conformément aux procédures habituelles.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval (box compris dans l'engagement).

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne peut pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

REGLEMENT

Principe général : les épreuves finales « TOP TEN » se déroulent en deux manches. 1^{ère} manche : Barème A au chrono (ordre de passage de FFE COMPET).

2^{ème} manche : Barème A au chrono sans barrage, ordre de départ inverse du classement de la première manche.

Les épreuves se courent sur les hauteurs suivantes :

- Amateur 2 : 110cm
- Amateur 1 : 120cm
- Amateur Elite : 125cm
- Majors 1 : 115cm
- Majors 2 : 105cm

Pour le CRE ARA,
La Commission de Saut d'obstacles



TABLEAU DES QUOTAS EQUIMASTERS CSO 2022

	AM 2	AM 1	AM ELITE
AIN	11	11	10
ALLIER	5	5	4
ARDECHE	3	3	2
CANTAL	3	3	2
DROME	5	5	4
ISERE	9	9	8
LOIRE	7	7	6
HAUTE LOIRE	2	2	2
PUY DE DOME	5	5	4
RHONE	7	7	6
SAVOIE	5	5	4
HAUTE SAVOIE	9	9	8
	71	71	60